

AGIR ENSEMBLE

CONCRÈTEMENT • DURABLEMENT

DÉCRYPTAGE :

L'ARTICULATION CPTS¹ / DAC² / DR-DSR³

A travers ce document pratique, le Guichet CPTS d'Occitanie et la FACS Occitanie proposent une clarification des rôles des dispositifs (CPTS, DAC et DR-DSR), un exemple de coordination à partir d'un parcours réel, et des repères pour construire des coopérations efficaces.

En Occitanie comme ailleurs, les professionnels et partenaires territoriaux ont à leur disposition une pluralité de dispositifs de coordination. Tous poursuivent un même objectif : favoriser **l'accès aux soins**, améliorer **l'organisation des parcours** et répondre aux **besoins de la population**. Entre missions différentes et niveaux d'intervention variés, il est parfois difficile de s'y retrouver.

Chaque acteur territorial a un rôle à jouer, à son échelle.
Et plus encore : c'est dans leur articulations que réside leur efficacité.

1 Communautés professionnelles territoriales de santé.

2 Dispositifs d'appui à la coordination.

3 Dispositifs régionaux / dispositifs spécifiques régionaux.

CLASSIFICATION DES RÔLES

Les CPTS, DAC et DR-DSR partagent une **même finalité** : la coordination des parcours, mais sur des **logiques distinctes** :

➡ **LES DR-DSR** animent des **filières de spécialités** et favorisent l'accès à des expertises thématiques (diabète, cancer, maladies rares, plaies...).

➡ **LES DAC** apportent un **soutien aux professionnels** de terrain et aux patients pour la coordination des parcours complexes, en lien avec les ressources existantes sur leur territoire.

➡ **LES CPTS** rassemblent les professionnels de santé et les acteurs de santé d'un territoire pour concevoir, **organiser et améliorer des réponses collectives** aux problématiques de ville.

.....

DISPOSITIF RÉGIONAL (RÉGION)

MISSION : Apporter une expertise thématique à la demande des acteurs locaux.

RÔLES :

- Apporter une expertise complémentaire de la situation ou une orientation vers le bon interlocuteur.

- Améliorer les connaissances et les pratiques professionnelles (formation, protocoles régionaux).

- Stimuler l'implication collaborative des acteurs autour des expertises.

DAC (DÉPARTEMENT)

MISSION : Soutenir les professionnels confrontés à des situations complexes.

RÔLES :

- Informer et orienter les professionnels vers le bon interlocuteur.

- Coordonner les parcours individuels en facilitant l'accès aux ressources locales.

- Faciliter l'animation territoriale à l'échelle du département.

CPTS (BASSIN DE VIE)

MISSION : Structurer entre acteurs de santé une réponse locale à une problématique de santé.

RÔLES :

- Fédérer les acteurs locaux.

- Améliorer l'accès aux soins.

- Structurer des parcours pluriprofessionnels et des actions de prévention sur le territoire.

ORGANISATION DES DISPOSITIFS À L'ECHELLE RÉGIONALE

CAS CONCRET :

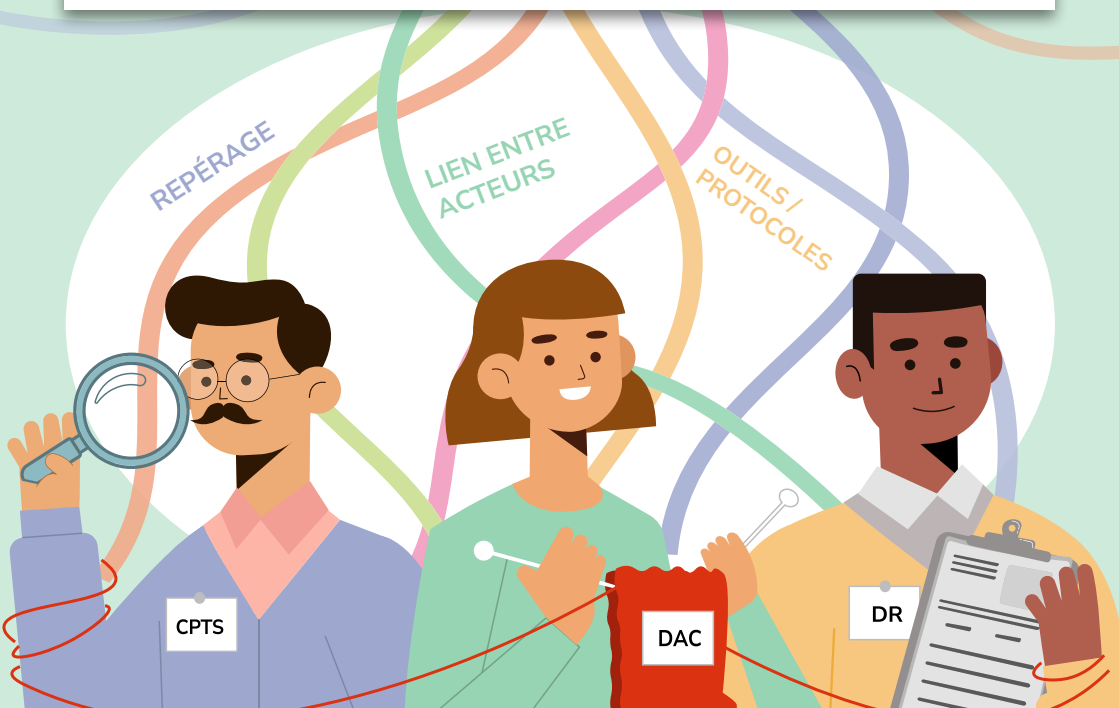
Un exemple de collaboration possible dans le suivi des patients diabétiques

Deux CPTS identifient sur leur territoire respectif via leur diagnostic territorial une prévalence de patients diabétiques. Elles organisent un atelier thématique inter-CPTS et convient le DAC à y participer. Trois thématiques émergent lors de cet atelier, dont la thématique « Diabète et Précarité ».

Le DAC propose d'associer le dispositif régional Diabète Occitanie. Une possibilité d'action commune émerge à travers un programme élaboré par Diabète Occitanie pour le dépistage des complications chroniques du diabète des personnes en situation de précarité.

Après plusieurs échanges, ils définissent leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de l'action : la CPTS repèrera les personnes diabétiques sur son territoire et les orientera vers le DAC pour un premier entretien. Les examens réalisés seront interprétés par un expert du DR. Des RCP seront organisées entre les professionnels de santé du territoire de la CPTS, du DAC et du DR pour élaborer les projets personnels de santé. Le DAC et le DR en cas de besoin pourront appuyer les professionnels de santé dans la mise en œuvre individualisée des projets.

A l'issue d'une période de 6 mois, ils se réunissent pour évaluer l'exhaustivité des prises en charge et adapter leurs actions auprès des patients si nécessaire.



CONSTRUIRE UNE COOPÉRATION EFFICACE

L'action partenariale entre CPTS, DAC et DR permet :

- ➡ De favoriser l'interconnaissance sur les missions de chacun et d'éviter les doublons ou redondances dans les actions.
- ➡ De renforcer les capacités d'intervention de chaque acteur.
- ➡ De mieux répondre aux besoins de la population en facilitant l'accès aux expertises et aux soins et en réduisant les délais d'orientation.

CINQ LEVIERS CONCRETS POUR STRUCTURER UN PARTENARIAT

- 1/ Partager un langage commun :** formations croisées, des temps d'échanges interprofessionnel, des actions conjointes.
- 2/ Développer des projets partagés :** réponses communes a des appels à projets ou expérimentations locales.
- 3/ Mutualiser des outils :** plateformes, répertoires, annuaires communs.
- 4/ Instaurer une gouvernance partagée :** représentations croisées, suivi partagé.
- 5/ Adopter une posture claire et complémentaire :** Conventions, clarification du rôle et du périmètre d'action de chacun

Ce document ne résume pas à lui seul la coordination territoriale ; il s'inscrit dans un écosystème plus large incluant (entre autres) les CLS/CLSM⁴, MSP⁵, PTSM⁶, CRT⁷ et communautés 360°.

FACS OCCITANIE & GUICHET CPTS

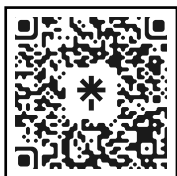
En Occitanie, la FACS et le Guichet CPTS soutiennent les dynamiques de coopération entre dispositifs. Convaincus qu'une articulation claire permet :

- ➡ Une meilleure lisibilité pour les professionnels
- ➡ Une orientation plus fluide des usagers
- ➡ Une réponse plus cohérente aux besoins du territoire

GUICHET CPTS



FACS OCCITANIE



CARTO & ANNUAIRES DES DISPOSITIFS



4 Contrats locaux de santé / Conseils Locaux en santé mentale
5 Maisons de santé pluriprofessionnelles.
6 Projets territoriaux de santé mentale.
7 Centres de ressources territoriaux.